

Strasbourg, le 30 novembre 2018

Médailles d'honneur et insignes du corps départemental

41 sapeurs-pompiers de la compagnie de Molsheim mis à l'honneur

La cérémonie de remise de médailles d'honneur et d'insignes du corps départemental de la compagnie de Molsheim se déroulera mardi 4 décembre 2018 à 19 h 30 au centre d'incendie et de secours de Molsheim, Route de l'Écospace. La cérémonie sera présidée par Monsieur Sébastien Zaegel, Vice-président du SDIS 67, Conseiller départemental du Bas-Rhin, Référent de la compagnie de Molsheim et Maire de Geispolsheim et commandée par le Commandant François Trost, Commandant de la compagnie de Molsheim.

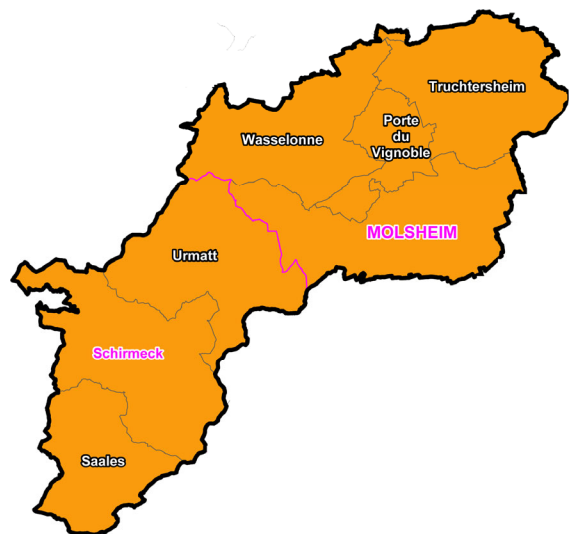
41 sapeurs-pompiers seront mis à l'honneur :

- 11 médaillés d'honneur
- 1 sapeur-pompier promu à l'honorariat
- 29 sapeurs-pompiers ayant terminé leur formation initiale recevant l'insigne du corps départemental

94 sapeurs-pompiers se verront remettre leur médaille de bronze ultérieurement dans leurs unités territoriales respectives.

La compagnie de Molsheim en quelques chiffres

9616 sorties de secours en 2017
97 communes défendues (101 181 habitants)
7 UT
691 sapeurs-pompiers volontaires
29 sapeurs-pompiers professionnels
4 personnels administratifs et techniques
149 jeunes sapeurs-pompiers
129 engins
37 centres d'incendie et de secours



Les médailles d'honneur des sapeurs-pompiers

Le décret du 10 juillet 2017, a créé deux échelons, le bronze et le Grand'or et a supprimé l'échelon vermeil.

Les médailles sont attribuées de la façon suivante :

- Grand'or après 40 ans de service
- Or après 30 ans de service
- Argent après 20 ans de service
- Bronze après 10 ans de service

Vous êtes cordialement invités à la cérémonie ainsi qu'au verre de l'amitié qui sera servi à l'issue de celle-ci.

Contact presse :

Bureau communication
03 90 20 70 48

communication@sdis67.com